

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD69

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 34

I. Au premier alinéa, substituer à la référence :

« 31 »,

la référence :

« L. 5444-1 ».

II. À la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« de la présente loi »,

les mots :

« du présent titre ».

III. À l'alinéa 3, substituer par deux fois à la référence :

« 1^{er} »,

la référence :

« L. 5441-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.